

Fiche de Données de Sécurité

V1002SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V1002SS

Révision: 2023-11-08

1 Identification

1.1 Identificateur de produit

Identifiant FDS **V1002SS**
Numéros de catalogue R-1002, R-1000E

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes Composants des kits de test d'analyse de l'eau

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

AquaPhoenix Scientific, Inc.
860 Gitts Run Road
Hanover PA 17331
Etats-Unis

Téléphone: (717) 632-1291
e-mail: info@aquaphoenixsci.com
Site web: <https://www.aquaphoenixsci.com/>

e-mail (personne compétente) scraig@aquaphoenixsci.com (Stephen Craig)

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service d'information d'urgence ChemTel Inc.: 1-800-255-3924, +01-813-248-0585

2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon SGH

Classe de danger	Catégorie	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
toxicité aiguë (orale)	4	Acute Tox. 4	H302
toxicité aiguë (inhalation)	3	Acute Tox. 3	H331
corrosion cutanée/irritation cutanée	2	Skin Irrit. 2	H315
lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux	2	Eye Irrit. 2	H319
cancérogénicité	2	Carc. 2	H351
toxicité pour la reproduction	2	Repr. 2	H361d
toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	1	STOT RE 1	H372
dangereux pour le milieu aquatique - danger aigu	3	Aquatic Acute 3	H402

Fiche de Données de Sécurité

V1002SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V1002SS

Révision: 2023-11-08

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

Les principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Des effets différés ou immédiats sont à craindre après une exposition de courte ou de longue durée. Un déversement et l'eau d'extinction peuvent causer une pollution des cours d'eau.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage

- Mention d'avertissement danger

- Pictogrammes

GHS06, GHS08



- Mentions de danger

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H402	Nocif pour les organismes aquatiques.

- Conseils de prudence

P203	Se procurer, lire et appliquer toutes les instructions de sécurité avant utilisation.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264+P265	Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas se toucher les yeux.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection.
P301+P317	EN CAS D'INGESTION: Demander une aide médicale.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P316	Demander immédiatement une aide médicale d'urgence.
P318	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée, demander un avis médicale.

Fiche de Données de Sécurité

V1002SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V1002SS

Révision: 2023-11-08

- Conseils de prudence

P321	Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
P330	Rincer la bouche.
P332+P317	En cas d'irritation cutanée: Demander une aide médicale.
P337+P317	Si l'irritation des yeux persiste: Demander une aide médicale.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans des installations de combustion industrielles.

- Composants dangereux pour l'étiquetage chloroforme, acide chlorhydrique à ... %, sodium acetate, trihydrate

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de $\geq 0,1\%$.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de $\geq 0,1\%$.

3 Composition/ information sur les ingrédients

3.1 Substances

Non pertinent (mélange)

3.2 Mélanges

Description du mélange

Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH	Pictogrammes
chloroforme	No CAS 67-66-3	71	Acute Tox. 4 / H302 Acute Tox. 3 / H331 Skin Irrit. 2 / H315 Eye Irrit. 2 / H319 Carc. 2 / H351 Repr. 2 / H361d STOT RE 1 / H372 Aquatic Acute 3 / H402	 
deionized water	No CAS 7732-18-5	16		
acide acétique à ... %	No CAS 64-19-7	9	Flam. Liq. 3 / H226 Skin Corr. 1A / H314 Eye Dam. 1 / H318	 
sodium chloride	No CAS 7647-14-5	2		

Fiche de Données de Sécurité

V1002SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V1002SS

Révision: 2023-11-08

Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH	Pictogrammes
acide chlorhydrique à ... %	No CAS 7647-01-0	1	Met. Corr. 1 / H290 Acute Tox. 3 / H331 Skin Corr. 1A / H314 Eye Dam. 1 / H318 STOT SE 3 / H335 Aquatic Acute 1 / H400	  
sodium acetate, trihydrate	No CAS 6131-90-4 127-09-3	1	Acute Tox. 4 / H302 Acute Tox. 5 / H333	
methyl orange	No CAS 547-58-0	≤ 0.1	Acute Tox. 3 / H301	

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

4 Premiers soins

4.1 Description des premiers secours

Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Dans les cas de l'irritation des voies respiratoires consulter un médecin. Fournir de l'air frais.

Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

V1002SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V1002SS

Révision: 2023-11-08

5 Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

L'eau pulvérisée, Poudre BC, Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂), Chlorure d'hydrogène (HCl)

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé. En cas de déversement dans un cours d'eau ou égout, en informer l'autorité responsable.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). Recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

Méthodes de confinement

Utilisation des matériaux adsorbants.

Fiche de Données de Sécurité

V1002SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V1002SS

Révision: 2023-11-08

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

7 Manutention et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations

Porter des lunettes résistantes aux chocs et aux éclaboussures.

- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Maîtriser les effets

Protéger contre l'exposition externe tel(s) que

chaleur, températures hautes, lumière, rayonnement UV/la lumière naturelle

- Exigences en matière de ventilation

Conservez à un endroit facile d'accès toutes les substances qui émettent des vapeurs ou des gaz toxiques.

- Compatibilités en matière de conditionnement

Seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses).

8 Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Fiche de Données de Sécurité

V1002SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V1002SS

Révision: 2023-11-08

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)

Pays	Nom de l'agent	No CAS	Identificateur	VME [ppm]	VME [mg/m ³]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m ³]	VP [ppm]	VP [mg/m ³]	Mention	Source
CA	acide acétique	64-19-7	OEL (AB)	10	25	15	37				OHS Code
CA	acide acétique	64-19-7	OEL (BC)	10		15					"BC Regulation"
CA	acide acétique	64-19-7	OEL (ON-MoL)	10		15					MoL
CA	acide acétique	64-19-7	PEV/VEA	10	25	15	37				Regulation OHS
CA	chloroforme	67-66-3	OEL (BC)	2							"BC Regulation"
CA	chloroforme	67-66-3	OEL (ON-MoL)	10							MoL
CA	chloroforme	67-66-3	PEV/VEA	5	24.4						Regulation OHS
CA	trichlorométhane (chloroforme)	67-66-3	OEL (AB)	10	49						OHS Code
CA	chlorure d'hydrogène	7647-01-0	OEL (AB)					2	3		OHS Code
CA	chlorure d'hydrogène	7647-01-0	OEL (BC)					2			"BC Regulation"
CA	chlorure d'hydrogène	7647-01-0	OEL (ON-MoL)					2			MoL
CA	chlorure d'hydrogène	7647-01-0	PEV/VEA					2			Regulation OHS

Mention

- VLCT valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)
- VME valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)
- VP valeur plafond au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition (ceiling value)

Fiche de Données de Sécurité

V1002SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V1002SS

Révision: 2023-11-08

DNEL pertinents des composants

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
chloroforme	67-66-3	DNEL	2.5 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
chloroforme	67-66-3	DNEL	5 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets systémiques
chloroforme	67-66-3	DNEL	2.5 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux
chloroforme	67-66-3	DNEL	5 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets locaux
chloroforme	67-66-3	DNEL	2.86 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
sodium chloride	7647-14-5	DNEL	2,069 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
sodium chloride	7647-14-5	DNEL	2,069 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets systémiques
sodium chloride	7647-14-5	DNEL	295.5 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
sodium chloride	7647-14-5	DNEL	295.5 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	aiguë - effets systémiques
acide chlorhydrique à ... %	7647-01-0	DNEL	8 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux
acide chlorhydrique à ... %	7647-01-0	DNEL	15 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets locaux
sodium acetate, trihydrate	6131-90-4 127-09-3	DNEL	1,058 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
sodium acetate, trihydrate	6131-90-4 127-09-3	DNEL	6,347 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets systémiques
sodium acetate, trihydrate	6131-90-4 127-09-3	DNEL	12 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
sodium acetate, trihydrate	6131-90-4 127-09-3	DNEL	72 mg/kg de pc/jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	aiguë - effets systémiques

PNEC pertinents des composants

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
chloroforme	67-66-3	PNEC	0.146 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)

Fiche de Données de Sécurité

V1002SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V1002SS

Révision: 2023-11-08

PNEC pertinents des composants						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
chloroforme	67-66-3	PNEC	0.015 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
chloroforme	67-66-3	PNEC	0.048 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
chloroforme	67-66-3	PNEC	0.45 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
chloroforme	67-66-3	PNEC	0.09 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
chloroforme	67-66-3	PNEC	0.56 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
sodium chloride	7647-14-5	PNEC	5 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
sodium chloride	7647-14-5	PNEC	500 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
sodium chloride	7647-14-5	PNEC	4.86 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
sodium acetate, trihydrate	6131-90-4 127-09-3	PNEC	0.1 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
sodium acetate, trihydrate	6131-90-4 127-09-3	PNEC	0.01 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
sodium acetate, trihydrate	6131-90-4 127-09-3	PNEC	0.72 g/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
sodium acetate, trihydrate	6131-90-4 127-09-3	PNEC	0 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
sodium acetate, trihydrate	6131-90-4 127-09-3	PNEC	0 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
sodium acetate, trihydrate	6131-90-4 127-09-3	PNEC	0 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Fiche de Données de Sécurité

V1002SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V1002SS

Révision: 2023-11-08

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau

- Protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- Mesures de protection diverse

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Description du produit: Chaque ampoule à double embout est une ampoule en verre scellée contenant environ 4 ml de réactif liquide.

État physique	liquide
Couleur	Two phase - Reddish orange / Colorless to pale yellow
Odeur	caractéristique
Point de fusion/point de congélation	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C
Taux d'évaporation	non déterminé
Inflammabilité	cette matière est combustible, mais elle ne s'enflamme pas facilement
Limites inférieure et supérieure d'explosion	4 % vol - 19.9 % vol
Point d'éclair	118 °C à 101.3 kPa

Fiche de Données de Sécurité

V1002SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V1002SS

Révision: 2023-11-08

Température d'auto-inflammabilité	463 °C
Température de décomposition	non pertinent
(valeur de) pH	1.18 (aqueous layer)
Viscosité cinématique	non déterminé
Solubilité(s)	non déterminé

Coefficient de partage

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	cette information n'est pas disponible
---	--

Pression de vapeur	23.7 mmHg à 25 °C
--------------------	-------------------

Densité et/ou densité relative

Densité	non déterminé
Densité de vapeur relative	1.49 (chloroform layer)

Caractéristiques des particules	non pertinent (liquide)
---------------------------------	-------------------------

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

10.2 Stabilité chimique

Voir en bas "Conditions à éviter".

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4 Conditions à éviter

Il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.

Fiche de Données de Sécurité

V1002SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V1002SS

Révision: 2023-11-08

10.5 Matières incompatibles

Comburants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

11 Données toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Classification selon SGH

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion. Toxique par inhalation.

- Estimation de la toxicité aiguë (ETA)

Oral 1,271 mg/kg
Inhalation: vapeur 4.218 mg/l/4h

Estimation de la toxicité aiguë (ETA) de composants

Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	ETA
chloroforme	67-66-3	oral	908 mg/kg
chloroforme	67-66-3	inhalation: vapeur	3 mg/l/4h
acide chlorhydrique à ... %	7647-01-0	inhalation: gaz	700 ppmV/4h
sodium acetate, trihydrate	6131-90-4 127-09-3	oral	1,943 mg/kg
sodium acetate, trihydrate	6131-90-4 127-09-3	inhalation: vapeur	25 mg/l/4h
sodium acetate, trihydrate	6131-90-4 127-09-3	inhalation: poussières/ brouillard	>5.6 mg/l/4h
methyl orange	547-58-0	oral	60 mg/kg

Corrosion/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

Fiche de Données de Sécurité

V1002SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V1002SS

Révision: 2023-11-08

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

Mutagénicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

11.2 Informations sur les autres dangers

Il n'y a aucune information additionnelle.

12 Données écologiques

12.1 Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité aquatique (aiguë) des composants					
Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
chloroforme	67-66-3	EC50	152.5 mg/l	invertébrés aquatiques	48 h
chloroforme	67-66-3	ErC50	13.3 mg/l	algue	72 h
acide acétique à ... %	64-19-7	LC50	>1,000 mg/l	poisson	96 h
acide acétique à ... %	64-19-7	EC50	>1,000 mg/l	invertébrés aquatiques	48 h
acide acétique à ... %	64-19-7	ErC50	>1,000 mg/l	algue	72 h
sodium chloride	7647-14-5	LC50	5,840 mg/l	poisson	96 h
sodium acetate, trihydrate	6131-90-4 127-09-3	LC50	>100 mg/l	poisson	96 h

Fiche de Données de Sécurité

V1002SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V1002SS

Révision: 2023-11-08

Toxicité aquatique (aiguë) des composants					
Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
sodium acetate, trihydrate	6131-90-4 127-09-3	EC50	>1,000 mg/l	invertébrés aquatiques	24 h
sodium acetate, trihydrate	6131-90-4 127-09-3	ErC50	>417.9 mg/l	algue	72 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Des données ne sont pas disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément aux résultats de son évaluation, cette substance n'est pas une substance PBT ou vPvB. Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de $\geq 0,1\%$.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de $\geq 0,1\%$.

12.7 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

13 Données sur l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente.

14 Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

RTMD de l'ONU	UN 2922
Code IMDG	UN 2922
OACI-IT	UN 2922

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

RTMD de l'ONU	LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A.
---------------	-----------------------------------

Fiche de Données de Sécurité

V1002SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V1002SS

Révision: 2023-11-08

Code IMDG	CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S.
OACI-IT	Corrosive liquid, toxic, n.o.s.
Nom technique (composants dangereux)	acide acétique à ... %, chloroforme
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
RTMD de l'ONU	8 (6.1)
Code IMDG	8 (6.1)
OACI-IT	8 (6.1)
14.4 Groupe d'emballage	
RTMD de l'ONU	III
Code IMDG	III
OACI-IT	III
14.5 Dangers pour l'environnement	pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses
14.6 Autres informations pertinentes	
<p>Les marquages et les étiquettes des conteneurs d'expédition, reçus de CHEMetrics, peuvent différer des informations ci-dessus. Les produits dont le transport est réglementé seront emballés par CHEMetrics en tant que marchandises dangereuses en quantités exceptées conformément aux réglementations IATA, US DOT et IMDG. CHEMetrics peut également choisir d'expédier certains produits sous le nom de kit chimique UN 3316, classe de danger 9, groupe d'emballage II ou III. En cas de réexpédition, il est de la responsabilité de l'expéditeur de déterminer les étiquettes et marquages appropriés conformément à la réglementation en vigueur en matière de transport.</p>	
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	
Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.	

Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

Informations relatives au transport - Réglementations nationales - Informations supplémentaires (UN RTDG)

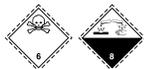
Numéro ONU	2922
Classe	8
Risque(s) subsidiaire(s)	6.1
Groupe d'emballage	III
Étiquette(s) de danger	8+6.1

Fiche de Données de Sécurité

V1002SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V1002SS

Révision: 2023-11-08



Dispositions spéciales (DS)	223, 274 (UN RTDG)
Quantités exceptées (EQ)	E1 (UN RTDG)
Quantités limitées (LQ)	5 L (UN RTDG)

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - Informations supplémentaires

Polluant marin	-
Étiquette(s) de danger	8+6.1



Dispositions spéciales (DS)	223, 274
Quantités exceptées (EQ)	E1
Quantités limitées (LQ)	5 L
EmS	F-A, S-B
Catégorie de rangement (stowage category)	B

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - Informations supplémentaires

Étiquette(s) de danger	8+6.1
------------------------	-------



Dispositions spéciales (DS)	A3, A4
Quantités exceptées (EQ)	E1
Quantités limitées (LQ)	1 L

15 Informations sur la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales (États-Unis)

Toxic Substance Control Act (TSCA)

tous les composants sont énumérés (ACTIVE) ou exemptés de la liste

Fiche de Données de Sécurité

V1002SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V1002SS

Révision: 2023-11-08

Superfund Amendment and Reauthorization Act (SARA TITLE III)

- The List of Extremely Hazardous Substances and Their Threshold Planning Quantities (EPCRA Section 302, 304)

The List of Extremely Hazardous Substances and Their Threshold Planning Quantities			
Nom de la substance	Notes	Reportable quantity (pounds)	Threshold planning quantity (pounds)
acide chlorhydrique à ... %	f	5,000	500
chloroforme	f	10	10000

Légende

f Chemical on the original list that does not meet toxicity criteria but because of its acute lethality, high production volume and known risk is considered chemical of concern ("Other chemicals"). (November 17, 1986, and February 15, 1990.)

- Specific Toxic Chemical Listings (EPCRA Section 313)

Toxics Release Inventory		
Nom de la substance	Remarques	Effective date
acide chlorhydrique à ... %	acid aerosols including mists, vapors, gas, fog, and other airborne forms of any particle size	1986-12-31
chloroforme		1986-12-31

Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA)

- List of Hazardous Substances and Reportable Quantities (CERCLA section 102a) (40 CFR 302.4)

Nom de la substance	Remarques	Statutory code	Final RQ pounds (Kg)
acide acétique à ... %		1	5000 (2270)
acide chlorhydrique à ... %		1 3	5000 (2270)
chloroforme		1 2 3 4	10 (4,54)

Légende

- 1 "1" indicates that the statutory source is section 311(b)(2) of the Clean Water Act
- 2 "2" indicates that the source is section 307(a) of the Clean Water Act
- 3 "3" indicates that the source is section 112 of the Clean Air Act
- 4 "4" indicates that the source is section 3001 of the Resource Conservation and Recovery Act (RCRA)

Fiche de Données de Sécurité

V1002SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V1002SS

Révision: 2023-11-08

Clean Air Act

Nom de la substance	Type d'enregistrement	Basis for listing	Threshold quantity (lbs)
acide chlorhydrique à ... %	Toxic substance	a	5000
acide chlorhydrique à ... %	Toxic substance	d	15000
chloroforme	Toxic substance	b	20000

Légende

- a Mandated for listing by Congress.
- b On EHS list, vapor pressure 10 mmHg or greater.
- d Toxicity of hydrogen chloride, potential to release hydrogen chloride, and history of accidents.

Right to Know Hazardous Substance List

- Hazardous Substance List (NJ-RTK)

Nom de la substance	Remarques	Classifications
acide acétique à ... %		CO F2
acide chlorhydrique à ... %		CO R1
chloroforme		CA

Légende

- CA Cancérogène
- CO Corrosif
- F2 Flammable - Second Degree
- R1 Reactive - First Degree

California Environmental Protection Agency (Cal/EPA): Proposition 65 - Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986

Proposition 65 List of chemicals		
Nom selon l'inventaire	Remarques	Type of the toxicity
chloroforme		cancer
chloroforme		developmental

Réglementations nationales (Canada)

Liste intérieure des substances (LIS)

Tous les composants sont énumérés.

Fiche de Données de Sécurité

V1002SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V1002SS

Révision: 2023-11-08

Inventaires nationaux

Pays	Inventaire	Status
AU	AIIC	tous les composants sont énumérés
CA	DSL	tous les composants sont énumérés
CN	IECSC	tous les composants sont énumérés
EU	ECSI	tous les composants sont énumérés
EU	REACH Reg.	les composants ne sont pas tous énumérés
JP	CSCL-ENCS	tous les composants sont énumérés
JP	ISHA-ENCS	les composants ne sont pas tous énumérés
KR	KECI	tous les composants sont énumérés
MX	INSQ	tous les composants sont énumérés
NZ	NZIoC	tous les composants sont énumérés
PH	PICCS	tous les composants sont énumérés
TR	CICR	les composants ne sont pas tous énumérés
TW	TCSI	tous les composants sont énumérés
US	TSCA	tous les composants sont énumérés (ACTIVE)
VN	NCI	tous les composants sont énumérés

Légende

AIIC	Australian Inventory of Industrial Chemicals
CICR	Chemical Inventory and Control Regulation
CSCL-ENCS	List of Existing and New Chemical Substances (CSCL-ENCS)
DSL	Liste intérieure des substances (LIS)
ECSI	CE inventaire de substances (EINECS, ELINCS, NLP)
IECSC	Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China
INSQ	National Inventory of Chemical Substances
ISHA-ENCS	Inventory of Existing and New Chemical Substances (ISHA-ENCS)
KECI	Korea Existing Chemicals Inventory
NCI	National Chemical Inventory
NZIoC	New Zealand Inventory of Chemicals
PICCS	Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)
REACH Reg.	substances enregistrées REACH
TCSI	Taiwan Chemical Substance Inventory
TSCA	Toxic Substance Control Act

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

Fiche de Données de Sécurité

V1002SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V1002SS

Révision: 2023-11-08

16 Autres informations

Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations utilisées
"BC Regulation"	OHS Regulation: Section 5.48 (British Columbia)
Acute Tox.	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	Dangereux pour le milieu aquatique - danger aigu
Carc.	Cancérogénicité
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
Code IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)
EC50	Effective Concentration 50 % (Concentration efficace 50 %). La CE50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant 50 % de modifications de la réponse (e50.: sur la croissance) au cours d'une période donnée
ED	Perturbateur endocrinien
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
EmS	Emergency Schedule (plan d'urgence)
ErC50	≡ CE50: dans cette méthode, la concentration de la substance à étudier qui provoque une réduction de 50 %, soit de la croissance (CE50b), soit du taux de croissance (CE50r) par rapport au témoin
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
Eye Dam.	Causant des lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritant oculaire
Flam. Liq.	Liquide inflammable
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
LC50	Lethal Concentration 50 % (concentration létale 50 %): la CL50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée
Met. Corr.	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux
MoL	Ministry of Labor: Current Occupational Exposure Limits for Ontario Workplaces Required under Regulation 833

Fiche de Données de Sécurité

V1002SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V1002SS

Révision: 2023-11-08

Abr.	Description des abréviations utilisées
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
OACI-IT	Technical instructions for the safe transport of dangerous goods by air (instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses)
OHS Code	Occupational Health and Safety Code: Occupational exposure limits for chemical substances (Alberta)
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)
ppm	Parties par million
Regulation OHS	Règlement sur la santé et la sécurité du travail: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air (Québec)
Repr.	Toxicité pour la reproduction
RTECS	Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (base de données de NIOSH avec des informations toxicologiques)
RTMD de l'ONU	Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
Skin Corr.	Corrosif pour la peau
Skin Irrit.	Irritant pour la peau
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
VLCT	Valeur limite court terme
VME	Valeur limite de moyenne d'exposition
VP	Valeur plafond
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

Principales références bibliographiques et sources de données

Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques ("Livre violet").

Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses. Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé.

Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Fiche de Données de Sécurité

V1002SS

Numéro de la version: 12.0
Identifiant FDS: V1002SS

Révision: 2023-11-08

Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans la rubrique 2 et 3)

Code	Texte
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H333	Peut être nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H402	Nocif pour les organismes aquatiques.

Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.